

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

19<sup>ème</sup> année - N° 3201 - Vendredi 20 Juillet 2018 - Prix : 200 Fc

EXAMEN D'ENTRÉE EN 6ÈME ET CEPE 2018

## 66,60% de réussite, moins que l'année dernière



Résultats de l'examen d'entrée den 6e

**POLITIQUE**

### L'opposition passe à l'offensive à Anjouan

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**Prières aux heures officielles  
Du 21 au 25 Juillet 2018**

Lever du soleil:  
06h 28mn  
Coucher du soleil:  
17h 57mn

Fadjr : 05h 14mn  
Dhouhr : 12h 15mn  
Ansr : 15h 12mn  
Maghrib: 18h 00mn  
Incha: 19h 14mn



## LITTÉRATURE

## A quand la mise en application des accords de Florence ?

Lors de la première édition du salon comorien du livre, le président de la République avait promis de mettre en œuvre les accords de Florence pour faciliter l'accès du livre aux amoureux de la lecture. Deux ans après, rien n'est fait.

Le 28 Août 2014, l'ancien président Ikililou Dhoinine a signé le décret de promulgation de la loi de ratification des accords de Florence. En mars 2016, son successeur Azali Assoumani avait annoncé sa mise en œuvre rapide. Une bonne nouvelle pour les amoureux du livre. Juillet 2018, cette promesse du président de la République n'a toujours pas été tenue. Aujourd'hui, la non application des accords de Florence est devenue un handicap pour les comoriens qui veulent s'approprier le livre.

« Les accords de Florence sont toujours en attente et cela constitue un handicap pour de nombreux comoriens du monde littéraire. Et je tiens à vous dire aujourd'hui que même les libraires se plaignent beaucoup de cette non application

des accords de Florence », avance Pierre Barbier, le directeur de l'Alliance Française de Moroni qui abrite la plus grande bibliothèque de la capitale avec 12 000 ouvrages. La mise en application des accords de Florence va permettre de faire une détaxation des livres, ce qui induira par la suite une meilleure accessibilité des livres pour tout le monde et aller vers une démocratisation de la lecture. « Je suis de

ceux qui croient que la réduction des taxes sur le livre sera la meilleure solution pour promouvoir le livre », poursuit-il.

Face à ce retard de la mise en application des accords de Florence, le directeur de l'AF de Moroni compte se tourner dans le numérique et éviter la cherté des taxes douanières. « Les gens ont besoin de lire. Mais avec le coût exorbitant du livre, cela devient de

plus en plus compliqué. Pour nous, la seule solution est de passer vers le numérique. De ce côté, il n'y a pas de taxe », avance le directeur de l'AF de Moroni.

Pour rappel, le débat sur la ratification des accords de Florence a commencé depuis 2002-2003 sous la première mandature du président Azali Assoumani. Différentes ren-

contres et sensibilisations ont été menées jusqu'à son adoption et sa promulgation en 2014. Mais depuis, le texte reste toujours dans les tiroirs. Certains disent que c'est le seul moyen de développer les bibliothèques dans l'archipel grâce à une réduction des prix du livre.

Mohamed Youssouf



## Numéros utiles

## Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Gendarmerie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

## Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Mohéli: 772 01 37

## Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Mohéli: 772 03 71

## HÔTELS &amp; RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

## Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Mohéli 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

## Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

## Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 764 43 00  
Meck: 773 36 40

## MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18

## SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIS IMMOBILIERE

Maitre Zahara Soilih Huissier de Justice Moroni, BP 2513 Tel: 335 40 36

REP N° : 44/18/HJM

L'an deux mil dix- huit et le 06 Juin 2018

## A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-COMORES) dont le siège social est à Moroni-place de France, représenté par son directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maitre YOUSOUF MSA, avocat à la cour, laquelle fait élection de domicile entant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offre réelles et toutes significations relatives à la procédure conformément aux articles 254 et suivants de l'UA de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution ;

J'ai, Maitre Zahara Soilih Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné :

## SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur Ahmed MHOUSSINE, Gérant et caution Hypothécaire de CONCEPT ELECTRONIQUE, Itsandra-Mdjini, demeurant à Itsandra-Mdjini ;

Ou étant à mon Etude, après l'avoir eu au téléphone ; Et parlant à sa personne qui accepte de recevoir copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni, statuant en matière civile et en dernier ressort.

AGISSANT EN VERTU D'UN POUVOIR SPECIAL A MOI DONNE DONT COPIE EST REMISE AVEC CELLE DES PRESENTE EN DATE DU 15 MARS 2018 ET DE LA GROSSE DUMENT REVETUS DE LA FORMULE

EXECUTOIRE d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni statuant en matière civile et en dernier ressort ;

Vu le contrat de prêt passé entre la BIC-Comores et Monsieur AHMED MHOUSSINE,

Vu le certificat d'immatriculation et affectation hypothécaire de la propriété « SARAF » sise à Itsandra Mdjini d'une contenance de 11 A 88 CA Ref N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 14/12/2017 sous le N°.....;

Vu la lettre de mise en demeure en date du 22/09/2017 signé par la BIC-Comores et adressée à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le pouvoir spécial signé le 15 Mars 2018, par Monsieur Louis Marcel GERVINET, Directeur Général de la BIC-COMORES donnant mandat à l'Etude de Maître ZAHARA SOILIH, Huissiers de Justices à Moroni B.P 2513 Moroni, à cet effet de réaliser l'hypothèque souscrite sur la propriété «SARAF », en garantie de remboursement d'un crédit consenti par ladite banque à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le caractère certain, liquide et exigible de la créance ;

MOI, Maître ZAHARA SOILIH, huissiers de Justice à Moroni ;

## AU TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernière ressort.

La cour d'appel après avoir délibéré conformément à la loi,

-Reçoit l'appel interjeté par Maître Youssouf

Ibn ISMAEL ATTICKI, conseil d'Ahmed MHOUSSINE ;

-Confirme le jugement n°12/10 du 26/07 /10 ;

-Condamne Monsieur Ahmed MHOUSSINE aux dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J'ai, Maitre ZAHARA SOILIH Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 335 40 36 soussigné;

Et en vertu de la dite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Monsieur Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra Mdjini DANS LES VINGT JOURS (20jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice porteur de pièce ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 18.827.447FC

Droit proportionnel : 1.882.744, 7FC

Dépens : 1.253.200FC

Signification commandement aux fins d'une saisie immobilière: 52 000FC

Coût du présent acte : 52 000FC

TOTAL SAUF MEMOIRE : 22.067.391,7FC (Vingt deux millions soixante sept mille trois cent quatre-vingt onze francs comoriens et sept centime) ; Sans préjudice de tout autre dus, intérêt et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au service de la conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication ;

## DESIGNATION DE LA PROPRIETE

Une hypothèque de la propriété dite «SARAFI » sise à Itsandra Mdjini ayant une contenance déclarée légalement de : Onze Ares Quatre-vingt huit Centiares (11 A 88 CA) a été demandée en immatriculation Mr Ahmed MHOUSSINE en qualité de propriétaire suivant réquisition N° 889-DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 12/01/2005

Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Mr Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra-Mdjini affecte l'hypothèque ci-dessus désignés au 1er rang (voir le certificat d'immatriculation et de situation juridique)- lui déclarant en outre que l'expropriation de bien ci-dessus désigné sera poursuivi devant Maitre (nom du notaire à Moroni), dûment assermenté devant la cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me YOUSOUF MSA, Avocat constitué.

## SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'elle n'en ignore et je lui ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi le cout est de cinquante deux mille francs Comoriens ;

## BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

-Jugement N°12/10 du 26/07/10 rendu par le tribunal de première instance de M.

-Arrêt N°46/15 du 09/09/15 rendu par la Cour

## EXAMEN D'ENTRÉE EN 6ÈME ET CEPE 2018

## 66,60% de réussite, moins que l'année dernière



Attente des résultats devant l'inspection pédagogique générale

*Les résultats de l'examen de passage en 6ème et CEPE (Certificat d'enseignement primaire élémentaire) viennent de tomber à Ngazidja hier. Plus de 66% de réussite, un score jugé inférieur par rapport à l'année dernière.*

Cette année plus de 7300 candidats se sont présentés à l'examen d'entrée en 6ème à Ngazidja dont 3618 filles. Et selon les résultats publiés, « 66,60% sont déclarés admis à cet examen de passage en 6ème et du CEPE », annonce Moumine Abdallah, Coordinatrice nationale à

l'enseignement primaire.

D'après lui, ce résultat est légèrement inférieur par rapport à celui de l'année dernière. Et lui d'ajouter que les filles ont bien travaillé comparativement aux garçons avec un taux de réussite de 77,84%. « C'est la région de Dimani qui est en tête du classement. Elle est suivie par la CIPR d'Itsandra 1, pour finir avec la CIPR de Foubouni », révèle-t-il.

Il est à rappeler que 17.837 élèves ont eu à composer sur l'ensemble de l'archipel. Ils sont répartis comme suit : 8.852 élèves à Ndzouani, 1.652 à Mwali et 7.333 à Ngazidja. Les candidats ont compo-

sé dans 56 sites, dont 30 à Ngazidja répartis dans 15 sous-centres. Cette année, une trentaine d'élèves de Nkurani ya Sima dans la région de Mbadjini n'ont pas répondu à l'appel suite à un appel au boycott de la notabilité du village en réaction au refus de l'administration d'y ouvrir un sous centre d'examen.

Par ailleurs, le benjamin des candidats du concours est âgé de 6 ans et le plus vieux a 23 ans, d'après une source de l'Office des examens et concours de Ngazidja (Oec).

Ibnou M. Abdou

## POLITIQUE

## L'opposition passe à l'offensive à Anjouan

*L'Union de l'opposition était en meeting hier au stade de Missiri à Anjouan. Les anjouanais se sont déplacés en masse pour écouter les leaders de l'opposition. Selon eux, il n'y aura pas de référendum sans le rétablissement de la cour constitutionnelle.*

Souvent absente dans cette campagne référendaire, l'union de l'opposition commence à refaire surface. Après le grand meeting du vendredi dernier à la place de Badjanani à Moroni, ils ont organisé hier jeudi un grand meeting au stade Missiri de Mutsamudu à Anjouan. Et le mot d'ordre est le même : pas de référendum sans le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Et selon les organisateurs, le peuple était au rendez-vous et a redonné le sourire au gouverneur de l'île d'Anjouan.

« Au début de ce combat nous étions seuls. Mais avec la tournure que prennent les événements actuellement, les anjouanais se serrent les coudes pour mener le combat, lance Salami Abdou. Plusieurs partis politiques ne se parlaient même pas. Mais maintenant, ils se sont unis pour faire face au danger qui guette le pays ». Sur le référendum initié par le président Azali Assoumani, le chef de l'exécutif d'Anjouan montre que le processus engagé pour la révision de la constitution est fait en violation des dispositions constitutionnelles. Plusieurs raisons sont évoquées à savoir la perte de l'équilibre des îles, la suppression de l'autonomie des îles, l'indépendance de la justice pour ne citer que ceux là. « La mouvance présidentielle dit que

nous ne sommes pas capables d'aller jusqu'au bout. Ils se trompent. On va continuer le combat jusqu'au 26 mai 2021 et ramener Azali à la sortie », avance-t-il.

Lors de ce grand meeting au stade Missiri, le gouverneur a profité pour parler des emprisonnements « politiques » et l'état d'esprit du locataire de Beit Salam. « Le président Azali a vraiment peur. C'est la réalité. Chaque politicien qui tente de lui barrer la route, il l'élimine en l'emprisonnant », dénonce-t-il, avant d'ajouter que « le président Azali est déterminé à aller jusqu'au bout au péril du pays ».

Dans son discours, le gouverneur de l'île s'est attardé un moment sur le cas de l'ancien ministre

Mhoumadi Sidi qui se trouve en détention dans le cadre de l'enquête sur la citoyenneté économique. « Sidi est emprisonné pour avoir fait voter une loi de manière illégale. C'est en vertu de cette loi là que le gouvernement Azali a vendu plus de 15 000 passeports jusqu'en octobre 2017. Il s'en sert pour renouveler ces passeports », fait-il savoir. « Le président de la République n'a pas eu le courage de signer un décret et l'abroger », rajoute-t-il. Aux dernières nouvelles, Salami Abdou a parlé de la vente de 307 nouveaux passeports cette année 2018.

Mohamed Youssouf



Meeting de l'opposition à Mutsamudu

## RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL

## La diaspora s'invite dans la campagne du «Oui»

*Des comoriens de la diaspora comorienne de France s'expriment en faveur du « oui » pour le référendum du 30 juillet prochain. C'est le cas de Mansouri Mansoibou, coordinateur général du conseil de l'Union des Comores à l'île de La Réunion. Devant la presse comorienne, Mansoibou qui dit parler au nom de la diaspo-*

*ra défend les nombreux avantages du projet de révision constitutionnelle, notamment dont l'élargissement des préfectures.*

Ce référendum est l'un des résultats des assises nationales de février dernier. « Nous tous, les avions soutenues massivement. Et maintenant, ce sont

les fruits de notre travail. Il faut absolument le soutenir », affirme Mansouri Mansoibou, coordinateur général du conseil de l'Union des Comores à La Réunion. Au nom de la diaspora, Mansoibou affirme que le référendum est soutenu par la majorité des comoriens qui se trouvent à l'extérieur. « Chacun de nous veut le changement », ajoute-t-il.

Devant la presse, hier jeudi, le coordinateur général du conseil de l'union des Comores à La Réunion appelle ceux qui n'épousent pas l'idée de la révision constitutionnelle à « venir nous rejoindre, car c'est l'avenir du pays ».

D'après lui, si le Oui l'emporte c'est la jeunesse qui va en bénéficier. Puisque, croit-il, « la plupart des articles du projet de révision concerne la jeunesse, la diaspora et la femme ». Ainsi, il appelle ces trois catégories à se rendre massivement aux urnes le 30 juillet prochain. Pour lui, la suppression de la Cour constitutionnelle est légitime car tout le monde avait crié au scan-

dale. « Pourquoi tout le monde voulait qu'elle soit supprimée et maintenant on revient en arrière », se demande-t-il.

Et lui d'ajouter qu'après la révision, il y aura une baisse substantielle des coûts de fonctionnement de l'Etat. Il cite aussi l'élargissement des préfectures dans les différentes régions. « A Mboinkou, ma région, nous aurons la notre », espère-t-il. En tout cas, « je suis sûr que le Oui va l'emporter à 97% », chez moi », promet-il.

Celui qui dit représenter les Comores à l'île française de La Réunion, se réjouit des efforts qu'il déploie notamment en faveur des étudiants comoriens. « Depuis 2016 les Comores reçoivent beaucoup de bourses », affirme-t-il en précisant qu'il mène un travail de bénévolat. D'après lui, il faut apprendre aux autres qu'on peut travailler pour son pays sans avoir une contrepartie.

Ibnou M. Abdou

## Proverbe du jour

Le navire qui n'obéit pas au gouvernail devra bien obéir au récif.



Mansouri Mansoibou coordinateur général du conseil de l'Union des Comores à l'île de La Réunion devant la presse

## ENVIRONNEMENT

## Conférence sur la Biodiversité, cap pour l'après-2020

*Les gouvernements se lancent dans un programme de transformation pour atteindre les cibles de la biodiversité mondiale et préparer la voie à suivre au-delà de 2020.*

La 22ème réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention sur les avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA-22) et la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI-2), qui s'est tenue du 2 au 13 juillet 2018, et représenté les derniers préparatifs avant la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité Conférence 2018 qui se tiendra à Sharm El Sheikh, en Égypte, en novembre.

Les pays ont été invités à intensifier leurs actions pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité d'ici 2020. Des étapes ont été définies pour les discussions sur le processus pour le cadre mondial de la biodiversité après 2020, plus de 1 000 délégués du monde entier ont conclu les deux réunions de la Convention des Nations Unies sur la Diversité (CBD) à Montréal, Canada.

Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère marquée par le désir de provoquer un changement transformationnel et atteindre les objectifs de construire un avenir

de vie en harmonie avec la nature. Un séminaire, organisé par le Secrétariat entre les deux réunions des organes subsidiaires, a réuni des scientifiques, des représentants du Forum économique mondial, des gouvernements et toute une gamme de parties prenantes actives dans le processus de la Convention, pour une «plongée profonde» dans les voies possibles de transitions de durabilité pour changement systémique.

La réunion a abouti à des recommandations pour accélérer et intensifier les actions nécessaires pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité d'ici 2020 (objectifs d'Aichi pour la biodiversité). Les gouvernements ont également abordé le processus de négociation d'un nouveau cadre de biodiversité mondiale plus efficace pour l'après-2020.

Mme Cristina Paşca Palmer, Sous-secrétaire générale des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CDB, a noté que les résultats à Montréal reflètent la sensibilisation des gouvernements sur la nécessité de prendre des mesures accélérées pour la conservation de la biodiversité. Les résultats de ces réunions ont identifié des domaines clés nécessitant plus d'attention. « Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de transfor-

mer ces discussions en actions efficaces et inclusives."

Au cours de ces rencontres, la secrétaire exécutive a invité les participants à réfléchir à des solutions pour s'éloigner de la façon linéaire de penser et d'adopter une approche systémique dans notre relation avec la nature et la biodiversité.

Inspirés par les possibilités globales et la nécessité d'une action urgente, les délégués ont évalué les progrès la Convention, et a avancé une proposition pour la voie de la négociation vers l'après-2020 cadre de la biodiversité. Soulignant que "l'année 2020 approche à grands pas", le Secrétaire exécutif de la CDB fait observer que le processus de conception du cadre pour la biodiversité après 2020 doit être fondé sur des bases scientifiques, transparentes et inclusives. La réunion a demandé des contributions des Parties et des parties prenantes pour aller de l'avant avec le processus d'ici le 15 août.

Les délégués ont reconnu la nécessité de tirer parti des nouvelles recherches scientifiques émergentes, y compris le travail des Plateformes intergouvernementales scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), évaluations régionales récemment publiées. Les Parties ont également

Cristiana Pasca Palmer



invité une plus grande collaboration entre l'IPBES et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques joue un rôle clé l'état actuel de la biodiversité mondiale et de faire émerger des questions émergentes liées à la conservation la biodiversité à l'attention de la communauté mondiale. Quant à l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre, il intervient dans quatre domaines de travail: a) examen des progrès la mise en œuvre; (b) des actions stratégiques pour améliorer la mise en œuvre; (c) renforcer les

moyens de la mise en œuvre; et d) les opérations de la Convention et des Protocoles.

Ces deux organes travaillent dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Avec 196 Parties à ce jour, la Convention a atteint une participation presque universelle entre les pays.

Mmagaza

## CONSOMMATION

## Vente de poisson certifié et conservé

« Répertoire et valoriser les vendeurs de poissons », c'est le thème de l'atelier qui a eu lieu dans les locaux du commissariat à la production de Ngazidja et qui a réuni mercredi dernier des inspecteurs sanitaire, des représentants des mairies et la direction de la pêche.

"Nous devons mener une sensibilisation pour expliquer les conséquences du poisson », montre Nidal Ali M'sa, inspecteur sanitaire de l'office de contrôle qualité et de certification des produits halieutiques (ONCQCPH). Outre les effets qui sont bénéfiques que contient le poisson, ce dernier peut avoir, après décomposition, certaines conséquences sur l'organisme. Raison pour laquelle Nidal Ali M'sa explique que « le poisson est parmi les aliments qui pourrissent vite, et celui-ci peut avoir des effets néfastes pour la santé ».

Pour lutter contre cette nocivité, le vendeur se doit de protéger l'aliment en le conservant au frais, dans un endroit propre et pur. Et pour expliquer ce fléau aux vendeurs, en majorité illettrés et analphabètes, l'office se donne comme principale mission « la sensibilisation sur le changement de la mentalité comorienne, le laxisme ». « Ce processus de recensement est un processus qui a débuté il y a de cela



Réunion de sensibilisation des vendeurs de poisson

quelques mois. A présent, nous allons poursuivre ce processus en passant à l'étape 2 qui consiste à régulariser la situation des vendeurs avec la mise à leur disposition des cartes professionnelles », montre l'inspecteur.

Pour la mise en place de ce nouveau processus national, l'office a prévu de mettre à la disposition de ces vendeurs, avec le soutien du gouvernement, des marchés spéciaux dans la vente du poisson. « Cette politique va nous permettre de nous protéger contre les maladies et en menant une inspection parfaite », insiste-t-il. Jusqu'à ce jour plus 900 vendeurs ont déjà eu leurs cartes professionnelles

dont 573 à Ngazidja, plus de 300 à Anjouan et plus de 150 à Mohéli sur un chiffre estimé à plus 2000 vendeurs.

Pour renforcer leur travail, l'office lance un appel à toutes les communes pour la mise en place, le respect et le suivi de cette nouvelle politique en intervenant sur la mobilisation des vendeurs d'abord pour l'inscription puis sur le respect des moyens qui seront alloués pour la protection et la conservation du poisson au frais et dans des conditions d'hygiène convenables.

A.O Yazid

**REFERENDUM 2018**  
SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION DE L'UNION DES COMORES  
Du 25 Décembre 2001, révisée en 2009 et en 2013

**LUNDI 30 JUILLET**

**OUVERTURE ET FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE**

**OUVERTURE 07:00** **FERMETURE 16:00**

**RITSI RENTSI MDRU HARI TSAWULIYA**

**NA RENDE RA MOTI!**

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT D1, NGAZIDJA

## Bonbon Djema tenu en échec à domicile

La 2e journée du championnat de D1 de l'île, phase retour, s'est avérée illustrative en termes de réalisme. Six matches, 19 buts est une belle réalisation. Si les résultats paraissent élogieux, notamment Ngaya # Asceji (7-0), celui du duel (Bonbon Djema # Enfants des Comores) tenu à Moroni le mercredi 18 juillet dernier, est moins flatteur. Les protégés du coach « Je Viens », Petit Azihar, sont été tenus en échec (1-1) par Vouvouni.

Ce match du mercredi 18 juillet 2018 a démarré à 100 à l'heure, à tel point qu'il

arrivait aux deux adversaires, Bonbon Djema de Moroni et Enfants des Comores de Vouvouni, de confondre vitesse et précipitation. De redoutables actions offensives s'étaient créées de part et d'autre. Les visiteurs ont fini par trouver la faille, grâce à la tonicité d'Azali Bacar, suite à un bon centrage de Mourtheadhoi Houssam (4e, 1-0). Piqué par un sursaut communautaire, Union sportive de Zilimadju, alias Bonbon Djema, a remis la pendule à l'heure dix minutes après (14e, 1-1), suite à une échappée de Tchenko Chadhouli Mradabi. Ce maigre score reste inchangé jusqu'à la fin des temps additionnels.

**A Mitsamiouli, Ngaya # Asceji (7-0)**

Avant la clôture de la phase aller, les joueurs de l'Association sportive, culturelle et éducative de la jeunesse d'Ipvembeni (Asceji) s'étaient sentis marginalisés par leur propre dirigeant. Il n'y aurait eu aucun encadreur technique, digne de ce nom pour diriger les entraînements. L'équipe était livrée à elle-même. Ce qui justifie probablement, si la situation n'a pas évolué dans le bon sens, ce score fleuve (7-0), infligé par Ngaya Football club de Mde et la médiocre place qu'elle

occupe actuellement au classement général de la D1, lanternes rouges. Le week-end, Asceji va affronter devant son propre public Jacm, un des prétendants au titre qui poussent les attaques les plus redoutables de la saison.

**Bm Gondet**

## Résultats (13e journée)

Jacm # Etoile des Comores : 2-0  
Etoile du sud # Elan club : 1-3  
Us Mbeni # Etoile Polaire : 1-1  
Ngaya # Asceji : 7-0  
Aventure # Volcan : 1-1  
Bonbon Djema # Enfants des Comores : 1-1

## Calendrier (14e journée)

A Nyumamilima : Etoile Polaire # Etoile du sud  
A Nyumadzaha : Etoile des Comores # Us Mbeni  
A Ipvembeni : Asceji # Jacm  
A Vuvuni : Enfants des Comores # Aventure club  
A Mitsoudje : Elan club # Bonbon Djema  
Terrain à déterminer : Volcan # Ngaya

## FOOTBALL : CHAMPIONNAT D2

## Amicale club renforce ses ambitions

Les équipes de D2 ont repris le chemin des stades, à l'occasion du championnat. Le club Amicale club s'est mesuré avec Hantsindzi Fc le vendredi 15 juillet dernier. Ce duel traditionnellement explosif a été transféré à Moroni. Dans un climat de courtoisie, Chezani s'est imposé, grâce un coup de tête de Madaba Ben Salim (1-0). « On nous a privé arbitrairement de notre meilleur élément, Ligof. Dommage », regrette le vice-président des vainqueurs.

Dans l'île, le championnat de D2 saison 2018 est ouvert. En duel inaugural, ce sont les frères rivaux de Mboinkou : Amicale Club de Chezani et Hantsindzi Football Club, qui a retenu l'attention à Moroni, le vend-

redi 15 juillet dernier. Les deux adversaires ont joué dans un climat ouvert et sain d'émulation. Mais, la frayeur de perdre le match était présente de part et d'autre. Au classement général après la phase aller, Chezani est bien loti (17 points), suivi de Hantsindzi (15).

Cette saison, ces deux équipes s'étaient rencontrées deux fois. En championnat aller (0-0) et en coupe des Comores, (1-0) en faveur de Hantsindzi. Aujourd'hui, c'est le championnat retour. Amicale club a renforcé ses ambitions. Il empoche les trois points convoités et comptabilise ainsi (20). Avant la pause, un coup de pied arrêté, exécuté par Ramos Abdourazak Kamal est transformé par Madaba Ben Salim

(42e, 1-0). Ce score reste inchangé. Un vague communiqué de l'instance organisatrice a interdit à un des piliers du club de Chezani de prendre part au duel, pour dossiers de demande de mutation du mercato non concordant.

## Chef valide et subalterne invalide

« C'est bizarre ! Après examen et vérification des dossiers, la demande de mutation en Mercato de Zanridine Mohamed Ligof a été validée, acceptée par la Commission Nationale de Qualification des joueurs. On lui a délivré une licence, qui lui a permis de jouer officiellement un 1er match », dénonce le vice président

d'Amicale club de Chezani, Mohamed Fundi. Y a-t-il anguille sous roche ? Le vainqueur du jour est doublement pénalisé. Si avérée, les analystes sportifs qualifient cette décision confuse et préméditée. Elle a été communiquée par voie téléphonique, juste à la veille du match au lieu d'au moins 48h, exigé par les textes. Elle met hors-jeu Ligof, un joueur légitime, dont le transfert aurait occasionné environ 1000 euros de dépense. Pire, le recours en appel n'est plus possible, sauf recours à la corruption.

L'article 55, alinéa 3 des règlements généraux ne prête à aucune ambiguïté. Je cite : « Après homologation des demandes de mutation au Mercato, une équipe qui aura une

mutation non accordée peut faire recours dans une période d'une semaine ». Nous sommes à 27 jours de la publication des résultats du Mercato. L'erreur d'appréciation est une théorie jurisprudentielle, reconnue. Dans une situation particulière, elle peut constituer un motif d'annulation d'un verdict. Mais, il y a erreur et erreur. Quand une commission compétente valide, une instance annexe n'est pas habilitée à procéder à une annulation. Quand on sait que le respect du circuit hiérarchique est un principe sacré, il y a lieu de soulever l'hypothèse suivante : Peut-on avoir raison quand l'autre ignore qu'il a tort ?

**Bm Gondet**

**REPRISE DES VOLS**  
Tarif au départ de Moroni

**MAYOTTE**

**PROMO**  
110 000KMF<sup>®</sup>  
Aller/Retour

Plus d'info  
**+269 328 69 69**

**AB Aviation**

\*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com

## La Gazette des Comores

## Directeur général

Said Omar Allaoui

## Directeur de la publication et

## Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

## Rédaction

A. Mmagaza

Maoulida Mbaé

Mohamed Youssouf

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

## Chronique Sportive

B.M. Gondet

## Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

## Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

## Responsable commercial

Rahamatouallah Youssouf

## Documentation archiviste

Mariama Mhoma

## Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

## Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## POLITIQUE

# Hassane M. Djalim : «Oui pour le changement»



Hassane Mohamed Djalim soutient le référendum du 30 juillet

Le "Oui" du changement, c'est le cri d'alarme que lance Hassane Mohamed Djalim, notable de Moroni qui aime se présenter comme le « père spirituel » du président Azali.

Dans un entretien exclusif accordé à La Gazette, l'ancien conseiller à la présidence dit soutenir sans réserve ni remords la politique et le processus référendaire engagé par le président de la république.

"Oui pour la bonne masse de l'Université, oui pour la première

pierre de l'hôpital El-Marouf, oui pour le développement des Comores, oui pour le projet référendaire engagé par notre Imam Azali Assoumani, oui pour le changement », prône l'ancien chef du protocole de Boléro. Cet azaliste de premier rang appelle au respect de la patrie et invite l'opposition à se retenir contre tout effet de boycott.

D'après lui, il ne serait pas digne que le pays tende vers une nouvelle crise, « que ceux qui veulent voter, aillent voter et ceux qui ne le veulent pas restent chez eux », explique-t-il. Hassane Mohamed

Djalim raconte que le moment est mal choisi pour l'opposition. M. Djalim rappelle que « cette opposition a été conviée à participer aux Assises nationales de février dernier mais elle a choisi de mener la politique de la chaise vide ».

« Connaissant le président Azali, je suis convaincu que la porte reste ouverte pour le dialogue entre lui, le régime et l'opposition », poursuit-il. Cet ancien chargé de mission sous Djohar reste convaincu qu'Azali pourrait faire avancer l'économie du pays et montre que celui-ci devrait être accompagné de réformes à la fois constitutionnelles et institutionnelles.

Avant de clore ses propos, le notable de Moroni regrette toutefois le sort subi par Moustoifa Said Cheikh. « Moustoifa est le Mandela des Comores. Il a milité pour la démocratie et a combattu contre les mercenaires, voire même emprisonné pour la libération de notre pays, il mérite le respect de tous les comoriens », dit-il. Pour le déroulement du référendum, il appelle au calme et espère que le référendum passera avec sérénité et transparence.

A.O Yazid

**La Gazette des Comores**  
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES  
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Mob : \_\_\_\_\_

**Périodicité :**  
3 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
6 mois  Montant : \_\_\_\_\_  
12 mois  Montant : \_\_\_\_\_

**Mode de règlement :**  
Espèces   
Chèque  n° \_\_\_\_\_  
Virement bancaire  réf. : \_\_\_\_\_

Moroni le,  
Signature : \_\_\_\_\_

**Tarifs d'abonnement**  
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	82 500	127



Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komor-Moroni  
B.P 877 Moroni Route de la Corniche, Ngazidja -Union des Comores  
Tel:773 27 28. E-mail : meck-moroni@comorestelecom.km

## Avis d'appel d'offre

**La Meck-Moroni lance un appel d'offres pour recruter un cabinet afin d'élaborer un Audit organisationnel et un plan d'affaire 2019-2024.**

### 1. Résultats attendus

Le cabinet devra mettre à la disposition de la Meck-Moroni, un rapport d'audit organisationnel contenant les constats, les risques liés et les recommandations sur son organisation et son fonctionnement et d'un plan d'affaires qui donnera les orientations stratégiques, les planifications opérationnelles, les projections financières et les résultats attendus sur la période de 2019 à 2024.

### 2. Profil du Cabinet

La présente mission s'adresse aux cabinets nationaux ou internationaux. Ils doivent :

- Justifier d'une solide expérience dans le management des organisations, du diagnostic, de l'audit organisationnel dans le secteur de la finance, et de la Microfinance en particulier ;
- Justifier d'une solide expérience en matière de rédaction de plan d'affaire, et de planification stratégique dans le secteur financier et dans la Microfinance en particulier ;
- Avoir eu à mener des consultations pour des institutions financières (joindre au dossier les références);
- Avoir connaissance du fonctionnement des Institutions de Microfinance ;
- Etre un cabinet regroupant des expertises complémentaires.

### 3. Eléments à fournir :

- Documents administratives du cabinet ;
- CV des consultants ;

- Présentation des missions similaires au cours des 5 dernières années ;
- Une note méthodologie présentant l'approche du cabinet pour répondre à la mission ;
- Une proposition financière détaillée

### Offre financière :

L'offre financière doit intégrer l'ensemble des coûts qui seront à la charge de Meck-Moroni. La présentation des coûts devra permettre d'avoir une décomposition de tous les paramètres qui influencent le prix à payer.

### Dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Meck-Moroni ou envoyée par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le samedi 11 Août 2018 à 11h 00.**

Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komor-Moroni  
Service Administratif et Ressources Humaines  
B.P : 877 Moroni, Route de la Corniche, Ngazidja- Union des Comores  
Tél : 773 27 28. Email : naila@u-meck.org et copie à [samaernest01@gmail.com](mailto:samaernest01@gmail.com)  
Seuls seront ouverts, les plis parvenus à la Meck-Moroni dans ce délai.

**N.B :** le TDR est à télécharger sur le site web de la Meck-Moroni l'adresse suivante:

[www.meck-moroni.org](http://www.meck-moroni.org) ou sur facebook à l'adresse suivante : Meck Moroni Officiel